

charte que j'abrège à cause de sa longueur et qui peut être traduite et résumée de la façon suivante : Que Siebod ou Sieboud et sa femme Anne cèdent à l'Église de Vienne, un domaine situé dans le territoire de Maclas, dont Sieboud se réserve la jouissance pendant sa vie, après laquelle il veut que ce domaine passe sans délai à l'Église de Vienne avec tous les effets mobiliers, comme vin, blé, or, bœufs, porcs, son meilleur cheval, sa lance, sa meilleure cuirasse et son casque.

Citons encore la charte, de l'an 1000, tirée du cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, où il est dit que Artaud, fils d'Adhémar, donne au monastère de Saint-André toute la servitude qu'il possède dans Saint-Martin-de-Bœuf : *Anno Dominici Incarnationis millesimo, ego Artaldus, Ademarii filius, dimitto monasterio sancti Andree et monachis ejus omnem consuetudinem de villa sancti Martini de Bocio, etc.* Et cette autre charte, la 179<sup>e</sup>, tirée du même cartulaire, rendue en 1003, où nous voyons une donation faite au même monastère par un nommé Artaud et son épouse Pétronille, et où nous voyons mentionnés à la fois Roisey et Bœuf, soit : *Dono monachis prædictis portum de villa Bocio (Bœuf) qui est super fluvium Rhodani et unum mansum (7) qui est in villa Rosiatis (Roisey), etc.*

Ces quelques chartes, — je pourrais en rapporter bien d'autres, — suffisent pour montrer que bien avant l'année 1023, l'Église de Vienne avait de nombreuses possessions dans cette région. Mais l'acte de cession de cette même année vint rehausser son prestige, auquel elle sut dans

---

(7) Un manse, *mansus*, mas, domaine, était ordinairement composé d'une famille de serfs, des bâtiments nécessaires pour la loger ou pour fermer le bétail, et de la quantité de fonds qu'elle pouvait cultiver.